PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

**PROCÈS-VERBAL**

**5 novembre 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l’hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 5 novembre 2018, à 20h00.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Présents :** | Le maire : | François Gauthier |
|  |  |  |
|  | Les conseillères : | Carol-Sue Ash |
|  |  | Myriam Cabana |
|  |  | Monique Côté |
|  |  |  |
|  | Les conseillers : | Daniel Bock |
|  |  | Jean-Paul Rouleau |
|  |  | Tommy Desjardins |
|  |  |  |
|  | Directrice générale et secrétaire-trésorière | Chloé Gagnon |

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h12 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d’assemblée.

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
2. **Lecture et adoption de l’ordre du jour**

**2018-11#01**

Il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité.

1. **Adoption des procès-verbaux**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er octobre 2018**

**2018-11#02**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 octobre 2018**

**2018-11#03**

Il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 octobre 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l’unanimité.

1. **RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS**
2. **FINANCES ET ADMINISTRATION**

**Approbation des comptes à payer**

**2018-11#04**

Il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que les prélèvements automatiques au montant de 23 053.78 $ et les chèques numéros 9828 à 9866 totalisant un montant de 238 437.09 $ du mois de octobre 2018, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l’unanimité.

**Avis de motion – Règlement de gestion contractuelle**

**2018-11#05**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Monique Côté à l’effet qu’il sera adopté lors d’une séance subséquente le règlement #1027 amendant le règlement #1011 sur la gestion contractuelle suivant les nouvelles dispositions du *Projet de Loi 122 visant principalement à reconnaitre que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*.

Le projet de règlement ayant été remis aux membres du conseil avant la présente séance, la directrice générale est dispensée d’en faire la lecture.

1. **TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

**Addenda à l’entente intermunicipale concernant le service de formation régionale des pompiers de la MRC de Papineau**

**2018-11#06**

CONSIDÉRANT QUE les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d’un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d’un coût abordable pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l’exercice de tout ou partie d’un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, relative à l’adoption de l’entente intermunicipale concernant la mise en place d’un service régionale de formation des pompiers sur le territoire de la MRC 2016-2018 tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l’article 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2018-10-328, adoptée lors de la séance spécial du Comité administratif de la MRC de Papineau tenue le 30 octobre 2018, laquelle adopte le projet d’addenda à l’entente intermunicipale concernant la mise en place d’un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents en vue d’une délégation de compétence en cette matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que les membres du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adoptent le projet d’addenda à l’entente intermunicipale concernant l’offre d’un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l’article 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ET QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l’entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC;

ET QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 novembre 2018.

Adoptée à l’unanimité.

**Monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau se retire pour la prochaine résolution.**

**Déneigement rue Séguin et Domaine Côté**

**2018-11#07**

CONSIDÉRANT QUE le déneigement de la rue Séguin et du Domaine Côté a été effectué par la Ferme Namur Inc. pour la saison 2017-2018 au coût de 1 200$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE, pour la saison 2018-2019, la Ferme Namur Inc. a présenté une soumission au montant de 1 300$ excluant les taxes applicables aux mêmes conditions que les années passées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu d’octroyer le contrat de déneigement à la Ferme Namur Inc. pour la saison 2018-2019 pour un montant de 1 300$ excluant les taxes applicables aux mêmes conditions que les années passées, soit payable en deux versements, le premier en janvier 2019, et le deuxième le 31 mars 2019.

Adoptée à l’unanimité.

**Monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau reprend son siège.**

**Sécurité civile – Demande d’aide financière – Volet 1**

**2018-11#08**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipal 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que la Municipalité présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 700$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d’une valeur d’au moins 1 200$;

ET QUE la Municipalité autorise Me Chloé Gagnon, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient sont exacts.

Adoptée à l’unanimité.

**Achat de lames pour la déneigeuse**

**2018-11#09**

CONSIDÉRANT QUE des nouvelles lames doivent être achetés pour assurer le bon fonctionnement de la déneigeuse cet hiver;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de CRD Creighton au montant de 2 457.68 $ excluant les taxes applicables pour le nombre de lames nécessaires pour l’hiver complet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que le conseil municipal autorise l’achat de lames pour la déneigeuse auprès de la compagnie CRD Creighton pour un montant de 2 457,68 $ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l’unanimité.

**Disposition des pneus hors normes**

**2018-11#10**

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé au 200, rang Thomas appartenait à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix avant l’acte de vente intervenu entre cette dernière et une compagnie à numéro le 14 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix s’était engagé à nettoyer le terrain et à retirer les pneus hors normes présentes sur ce terrain sur à la vente de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE Transport R.L.S. était disposé à récupérer les pneus hors normes et à en disposer conformément aux lois en vigueur actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le prix de disposition de ces pneus est de 300$ la tonne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu d’entériner la disposition des pneus hors normes présents sur le terrain du 200, rang Thomas, pour un prix de 300$ la tonne auprès de Transport R.L.S. pour un montant total de 7 810,00$ excluant les taxes applicables. ET de prendre cette somme dans le surplus non affecté.

Adoptée à l’unanimité.

1. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

**Don à la Banque alimentaire de la Petite-Nation**

**2018-11#11**

CONSIDÉRANT QUE la Banque alimentaire de la Petite-Nation offre gratuitement de l’aide alimentaire à la population défavorisée présente sur le territoire de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE, pour l’année 2017-2018, la Banque alimentaire a contribué au nombre de 37 dépannages et 17 paniers de Noël pour un total de 128 personnes aidées sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;

CONSIDÉRANT QUE le temps des fêtes approche et que la Banque alimentaire a besoin de soutien financier pour aider les résidents de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que le conseil municipal octroi une aide financière de 300$ à la Banque alimentaire pour les aider dans leur mission d’aide alimentaire auprès de la population.

Adoptée à l’unanimité.

1. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
2. **LOISIRS ET CULTURE**

**Rapport écrit du responsable de la bibliothèque et du centre communautaire**

M. Aimé Morin, responsable de la bibliothèque et du centre communautaire, dépose son rapport d’activités au conseil municipal pour les mois de juillet et août.

1. **DIVERS**
2. **CERTIFICAT DE CRÉDIT**

**Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je soussignée, Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d’office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Me Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière

et directrice générale

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
2. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2018-11#12**

Tous les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que la présente séance soit levée à 21h40.

Adoptée à l’unanimité.

|  |  |
| --- | --- |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Me Chloé Gagnon,  Directrice générale et  secrétaire-trésorière | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  François Gauthier,  Maire |